

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: DX3 GEL

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2020-0014

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0024196-0000

Table des matières

| | |
|---|----|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 2 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 3 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 9 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 9 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 9 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 9 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 10 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 10 |
| 6. Autres informations | 10 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|--------------------|
| DX3 GEL |
| SKULD ANT GEL |
| SKULD GEL BOX |
| KAMAZIL GEL |
| KAMAZIL ANT GEL |
| KAMAZIL GEL BOX |
| KAPTER ANT GEL |
| KAPTER ANT GEL BOX |
| KELT GEL |
| KELT ANT GEL |
| KELT GEL BOX |
| IMITEC GEL |
| IMITEC ANT GEL |
| IMITEC GEL BOX |
| DX3 ANT GEL |
| DX3 GEL BOX |
| Fourmi'K |
| Imisect |
| Fourmix |
| Fourmi'Gel |
| Fourmi'Stop |

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|--------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | ZAPI S.p.A. |
| | Adresse | via Terza Strada 12 35026 Conselve Italie |
| Numéro de l'autorisation | FR-2020-0014 | |

| | |
|---|-----------------|
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | FR-0024196-0000 |
| Date de l'autorisation | 09/03/2020 |
| Date d'expiration de l'autorisation | 08/03/2025 |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|---|
| Nom du fabricant | ZAPI S.p.A. |
| Adresse du fabricant | Via Terza Strada 12 35026 Conselve (PD) Padova Italie |
| Emplacement des sites de fabrication | Via Terza Strada 12 35026 Conselve (PD) Padova Italie |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|---|
| Substance active | 37 - Imidaclopride |
| Nom du fabricant | Ningbo Generic Chemical Co., Ltd. (Art. 95 List: ZAPI S.p.A.) |
| Adresse du fabricant | Room 10-6, Shidal Square 8, 315010 Zhejiang Chine |
| Emplacement des sites de fabrication | Shaanxi Hengtian Chemical Co., Ltd., Plant address: Dali Core Zone, Wei nan National Agricultural Science and Technology Park, Shanxi province, - - Chine |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---------------|--|------------------|-------------|-----------|------------|
| Imidaclopride | (2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine | Substance active | 138261-41-3 | 428-040-8 | 0,0204 |

2.2. Type de formulation

Appât prêt à l'emploi sous forme de gel

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Application sous forme de gel – Intérieur et extérieur

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Lasius niger*
Nom commun: Fourmis des jardins
Stade de développement: Tout stade de développement

Nom scientifique: *Linepithema humile*
Nom commun: Fourmis argentines
Stade de développement: Tout stade de développement

Nom scientifique: *Monomorium pharaonis*
Nom commun: Fourmis pharaons
Stade de développement: Tout stade de développement

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Intérieur : fissures et crevasses, ou le long des murs où le passage des fourmis a été détecté.

Extérieur : fissures et crevasses, autour des bâtiments où le passage des fourmis a été détecté, ou directement sur les entrées des nids de fourmis.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:

Les gouttes de gel d'appât sont disposées sur les chemins de passage des fourmis, dans les fissures et crevasses ou à l'entrée du nid sur des surfaces horizontales non absorbantes

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 2 gouttes chacune de 0,05 g (5 mm de diamètre) par mètre linéaire ou par entrée de nid.

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

2 gouttes chacune de 0,05 g (5 mm de diamètre) par mètre linéaire ou par entrée de nid.

Vérifier régulièrement la consommation du produit et si nécessaire les remplacer lorsqu'ils sont consommés.

Efficace jusqu'à 3 mois après application. Renouveler l'application tous les 3 mois ou avant si l'appât est altéré ou totalement consommé

Délai d'action : deux semaines après l'application.

Contrôle de la population (avec la mort de la reine)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage**Professionnels :**

Seringues en PEHD (polyéthylène haute densité) de 5 g à 25 g

Seringues en polypropylène de 5 g à 25 g

Seringues en PEBD (polyéthylène basse densité) de 20 g à 50 g

Cartouches en polypropylène de 25 g à 50 g

Les seringues ou les cartouches sont emballées dans les emballages suivants pour la mise sur le marché:

- Boîte (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Blister (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Carton (carton) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Sac (plastique ou aluminium) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)

Non professionnels :

Seringues en PEHD de 5 g à 25 g

Seringues en polypropylène de 5 g à 25 g

Seringues en PEBD de 20 g à 25 g

Cartouches en polypropylène de 25 g

Les seringues ou les cartouches sont emballées dans les emballages suivants pour la mise sur le marché:

- Boîte (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Blister (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Carton (carton) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Sac (plastique ou aluminium) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
- Ne pas dépasser 30 gouttes de 0,05 g par nid (maximum 1,5 g de produit)
- Déposer le produit à l'abri du soleil ou d'une source de chaleur (ex. ne pas le placer sous un radiateur).
- Efficace jusqu'à 3 mois après application. Renouveler l'application tous les 3 mois ou avant si l'appât est altéré ou totalement consommé

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lors d'une utilisation à l'extérieur, protéger le produit des intempéries et limiter l'exposition des abeilles en utilisant une boîte d'appât, en le couvrant (par ex. une tuile) ou en l'appliquant dans des fissures ou crevasses.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Application en boîte d'appât – Intérieur et extérieur

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Lasius niger*
Nom commun: Fourmis des jardins
Stade de développement: Tout stade de développement

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

A l'intérieur

A l'extérieur autour des bâtiments, à côté des nids de fourmis

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: En boîtes d'appâts

Description détaillée:

Les boîtes d'appâts sont disposées sur les chemins de passage des fourmis ou à l'entrée du nid sur des surfaces horizontales.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Une boîte d'appât tous les 15 à 20 m² sur le chemin des fourmis ou à l'entrée du nid Appliquer la boîte à appâts dans les endroits où la présence de fourmis est décelée
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Une boîte d'appât tous les 15 à 20 m² sur le chemin des fourmis ou à l'entrée du nid Appliquer la boîte à appâts dans les endroits où la présence de fourmis est décelée.
Si nécessaire, remplacer la boîte d'appâts 3 mois après son ouverture.
Efficace jusqu'à 3 mois après ouverture
Délai d'action : deux semaines après l'application.
Contrôle de la population (avec la mort de la reine).

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnels

Boîtes d'appât en polystyrène de 2 g, 3 g et 4 g

Boîtes d'appât en polypropylène contenant une capsule de 4 g en PET/PE + CRT/ALU/PE

Boîtes d'appât en polystyrène contenant une capsule de 4 g en PET/PE + CRT/ALU/PE

Les boîtes d'appâts (emballées individuellement, ou pas, dans des sachets en plastique ou en aluminium) sont emballées dans les emballages suivants pour être mises sur le marché :

- Boîte (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)
- Blister (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)
- Carton (carton) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)
- Sac (plastique ou aluminium) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)

Non professionnels

Boîtes d'appât en polystyrène de 2 g, 3 g et 4 g

Boîtes d'appât en polypropylène contenant une capsule de 4 g en PET/PE + CRT/ALU/PE

Boîtes d'appât en polystyrène contenant une capsule de 4 g en PET/PE + CRT/ALU/PE

Les boîtes d'appâts (emballées individuellement, ou pas, dans des sachets en plastique ou en aluminium) sont emballées dans les emballages suivants pour être mises sur le marché:

- Boite (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Blister (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Carton (carton) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Sac (plastique ou aluminium) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Si nécessaire, remplacer la boîte d'appâts 3 mois après son ouverture.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Ecarter toute source alimentaire pendant le traitement pour encourager l'ingestion du gel.
- Vérifier les appâts une fois par semaine.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Retirer les appâts restants ou les contenants à la fin du traitement.
- Pour les non professionnels uniquement : si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Dangereux pour les abeilles.
- Ne pas appliquer sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Le produit doit être appliqué de manière à éviter tout contact avec les enfants, les animaux de compagnie et les animaux non-cibles.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de sources de chaleur.
- Tenir hors de portée des enfants
- Protéger du gel.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations

Le produit contient un amérissant.